

**DCM : 2022-07-67**

DCM : 2022-07-67						
COMMUNE de VUILLAFANS						
DELIBERATION POUR DECISION MODIFICATIVE DU VENDREDI 1 JUILLET 2022						
CONCERNANT L'AFFECTATION RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE BUDGET COMMUNAL						
						2021
Le Vendredi 1 juillet 2022, le conseil municipal réuni sous la présidence de Claude CURIE, Maire						
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice					2021	
Considérant						
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement					2021	
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :						
	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-92 825,39 €		953 250,66 €	Dépenses 984 811,83 €	-984 811,83 €	-124 386,56 €
FONCT	749 561,49 €	92 825,39 €	48 658,70 €	Recettes		705 394,80 €
					656 736,10 €	581 008,24 €
Le résultat d'investissement cumulé est de			860 425,27 €	À inscrire ligne 001 du BP		
Le résultat de fonctionnement cumulé est de			705 394,80 €			
			1 565 820,07 €			
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,						
Décide d'affecter le résultat comme suit :						
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>						705 394,80 €
<b>Affectation obligatoire :</b>						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						124 386,56 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						581 008,24 €
Total affecté au c/ 1068 :						124 386,56 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						

Le conseil municipal donne son accord par 14 voix, pour, 0 voix, contre et 0 abstention

Fait et délibéré à Vuillafans, le 01 juillet 2022.  
 Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait conforme, **M. le Maire, Claude CURIE**